

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **29**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **28/05/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

OBJET : BUDGET EAU POTABLE 2019 :
ACQUISITION TERRAINS MAS RIPOLL THUIR

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

R.LEMORT (Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Maya LESNE est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

73/2019

ACQUISITION DE TERRAINS BUDGET EAU POTABLE 2019 THUIR RIPOLL

- VU** les compétences de la communauté de Communes des aspres en matière d'eau,
VU le budget prévisionnel annexe Eau potable 2019 voté par délibération n°39-19 du 29-03-2019

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la nécessité de désenclaver l'accès au Mas Ripoll de THUIR, propriété de la Communauté de Communes, de déplacer les canalisations d'eau potable pour les affecter sous emprise publique, et enfin de créer l'extension de la capacité de stockage d'eau prévue au schéma directeur,

Pour ce faire, il **EST PROPOSE** d'acquérir les parcelles suivantes :

- N°2346 Section A de 8800m² lieu dit Les Moills à THUIR pour un prix global négocié de 26 400 €, hors frais de notaire
Propriétaire : Mme CASES Sophie - Mas Ripoll Route de Millas 66300 THUIR
- N°2347 Section A de 5 001m² lieu dit Les Moills à THUIR, pour un prix global de 15 000 €, hors frais de notaire
Propriétaire : M.CAPDEVILA Antoine - 44 Rue Frantz Reichel 66000 PERPIGNAN

Il **RAPPELLE** que les crédits sont prévus au budget Annexe 2019 EAU POTABLE,

et Il **PROPOSE** au Conseil de l'autoriser à procéder à l'acquisition des-dits terrains dans les conditions précitées.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE l'acquisition des parcelles suivantes :

- N°2346 Section A de 8800m² lieu dit Les Moills à THUIR pour un prix global négocié de 26 400 €, hors frais de notaire
Propriétaire : Mme CASES Sophie, sise Mas Ripoll Route de Millas 66300 THUIR
- N°2347 Section A de 5 001m² lieu dit Les Moills à THUIR, pour un prix global de 15 000 €, hors frais de notaire
Propriétaire : M.CAPDEVILA Antoine, sis 44 Rue Frantz Reichel 66000 PERPIGNAN

DIT que le prix global de chaque acquisition pourra être réévalué selon la superficie définitive suite au découpage parcellaire, les prix unitaires de vente demeurant inchangés.

AUTORISE le Président à passer les actes définitifs de ces acquisitions auprès de l'office notarial SCP OLLET VIDAL CANOVAS-GADEL – Espace Méditerranée à PERPIGNAN (66), ainsi que la signature de tout acte se rapportant à ces affaires.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

